

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AMR 19/005/2007 – ÉFAI

16 février 2007

AU 42/07

Privation de nourriture / Préoccupations pour la santé

BRÉSIL
de Dourados

De très nombreuses personnes issues de la communauté indigène Guarani-Kaiowá

Les autorités de l'État du Mato Grosso do Sul (dans l'ouest du Brésil) ont suspendu la distribution de rations alimentaires de base à la réserve de Dourados, où vivent quelque 11 000 membres de la communauté indigène Guarani-Kaiowá. Deux enfants sont déjà morts de malnutrition et 36 autres seraient hospitalisés. De très nombreux indigènes, en particulier des enfants, risquent à présent de mourir de faim.

En 2005, les autorités de l'État du Mato Grosso do Sul ont commencé à fournir des paniers contenant des aliments de base à plusieurs communautés indigènes après que 21 enfants issus de ces populations sont morts de malnutrition l'année précédente. La distribution de ces paniers a été interrompue en décembre 2006 afin, semble-t-il, que les autorités de l'État récemment élues puissent examiner les dépenses effectuées par le gouvernement précédent.

Depuis, deux enfants issus de la communauté indigène Guarani-Kaiowá de Dourados ont perdu la vie. Le 24 janvier, un nourrisson de neuf mois du village de Bororó est mort après avoir été hospitalisé pendant deux semaines. Les médecins de l'hôpital ont confirmé que ce bébé souffrait d'une anémie causée par un état de malnutrition avancé. Le 11 février, un enfant de deux ans du village de Jagurapirú est mort, des suites de malnutrition, semble-t-il. D'après certaines sources, 36 enfants de la communauté de Dourados suivent actuellement un traitement dans un service médical spécialisé de l'État du Mato Grosso do Sul.

La *Fundação Nacional de Saúde* (FUNASA, Fondation nationale pour la Santé) – l'agence fédérale qui s'occupe des questions sanitaires chez les indigènes – a déclaré que la suspension de la distribution des paniers de nourriture était néfaste à la santé de la population Guarani-Kaiowá de Dourados dans la mesure où ceux-ci représentent l'unique source d'alimentation de nombreuses personnes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'État du Mato Grosso do Sul regroupe certaines des zones indigènes les plus petites, les plus pauvres et les plus densément peuplées du Brésil : des îlots de pauvreté entourés de grandes plantations de soja et de canne à sucre, où sévit la malnutrition et où les conditions de vie et la situation sanitaire sont déplorables. La réserve de Dourados, où 11 000 indigènes sont répartis sur 3 500 hectares, est gravement surpeuplée. L'agriculture de subsistance s'étant révélée insuffisante, l'alimentation de nombreuses personnes dépend des distributions de nourriture organisées par le gouvernement. La lenteur du processus de rétrocession des terres, par les propriétaires fonciers, aux communautés indigènes qui y ont vécu durant plusieurs générations a encore accru le surpeuplement des réserves existantes.

Aux termes de l'article 11-2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), les autorités brésiliennes sont tenues de garantir en priorité le droit fondamental qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim. La décision de mettre fin à l'aide alimentaire humanitaire d'urgence ne doit en aucun cas entraîner de mort résultant de la privation de nourriture ou d'une grave malnutrition. L'interruption de la distribution de paniers alimentaires est par ailleurs contraire aux obligations incombant au Brésil au titre de l'article 4-1 de la Convention interaméricaine des droits de l'homme, qui garantit le droit de vivre dans la dignité, notamment de disposer d'une nourriture suffisante et de ne pas souffrir de la faim. Elle est également contraire à l'article 12 du Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (protocole de San Salvador) ainsi qu'aux articles 24-2c et 27-3 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces articles proclament le devoir de l'État de fournir une aide alimentaire d'urgence lorsque des enfants risquent de souffrir de la faim ou de

malnutrition. La suppression arbitraire, comme c'est le cas au Brésil, d'une aide alimentaire de base constitue une violation du droit à une alimentation suffisante.

Même lorsqu'elle n'entraîne pas la mort, la malnutrition peut avoir des conséquences à long terme sur la santé des enfants ; ainsi, la suppression des paniers de nourriture d'urgence peut constituer une violation du droit des personnes concernées de jouir du meilleur état de santé possible.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :

- exprimez votre inquiétude pour de très nombreux membres de la communauté indigène Guarani-Kaiowá de Dourados, en particulier les enfants, après la suspension de la distribution de paniers de nourriture par les autorités de l'État du Mato Grosso do Sul ;
- engagez les autorités à prendre des mesures afin que cette distribution recommence immédiatement pour tous les membres de la communauté qui en ont besoin, conformément aux obligations qui leur incombent au titre de l'article 11-2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et d'autres textes internationaux auxquels le Brésil est partie ;
- exhortez les autorités à remplir leurs obligations constitutionnelles et internationales pour trouver une solution aux revendications foncières des populations indigènes du Brésil afin de leur assurer des moyens de subsistance.

APPELS À :

Gouverneur de l'État du Mato Grosso do Sul :

Exmo Governador do Estado do Mato Grosso do Sul

Sr. André Puccinelli

Parque dos Poderes, Bloco 08

79031-902 - Campo Grande/MS – Brésil

Fax: + 55 67 3318 1120

Formule d'appel : Vossa Excelência, / Monsieur le Gouverneur,

Ministre de la Justice :

Exmo Ministro da Justiça

Sr. Márcio Thomaz Bastos

Esplanada dos Ministérios, Bloco "T"

70712-902 - Brasília/DF – Brésil

Fax: + 55 61 3322 6817

Formule d'appel : Vossa Excelência, / Monsieur le Ministre,

Ministre du Développement social et de la Lutte contre la Faim :

Exmo Sr Ministro do Desenvolvimento Social e Combate à Fome

Sr Patrus Ananias de Sousa

Esplanada dos Ministérios, Bloco "C" 5º andar

70046-900 - Brasília/DF – Brésil

Fax: + 55 61 34331025

Formule d'appel : Vossa Excelência, / Monsieur le Ministre,

Président de la Fundação Nacional de Saúde (FUNASA, Fondation nationale pour la Santé) :

Dr Paulo de Tarso Lustosa da Costa

Funasa Sede – Presidência

SAS - Q4 - Bl "N" - 5º andar - sala 502 - Ala Norte - Brasília/DF

CEP: 70070-040- Brasília/DF – Brésil

Fax: + 55 61 3314 6253

Formule d'appel : Exmo. Sr Dr, / Monsieur le Président,

COPIES À :

Secrétaire fédéral aux Droits humains :

Secretaria Especial de Direitos Humanos

Exmo. Secretário Especial

Sr. Paulo de Tarso Vannuchi
Esplanada dos Ministérios - Bloco "T" - 4º andar, 70.064-900 - Brasília/DF – Brésil
Fax: + 55 61 3226 7980

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 30 MARS 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*